



Siège Social :

8, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)
14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

Comité Syndical du jeudi 9 mai 2019 à 18h30
Hôtel de Ville de Cormelles le Royal
Procès-Verbal

L'An deux mil dix-neuf, le jeudi 9 mai à 18h30, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de CORMELLES LE ROYAL, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

Etaient présents :

Commune de Colombelles :

Mme LEFEVRE PROKOP – MM GAILLARD – LECOEUR Guy – PINTHIER - POTTIER

Commune de Cormelles le Royal :

Mmes MOREL – OBLIN-POMMIER – MM GUILLEMIN – MAUPETIT

Commune de Cuverville :

Mr HARDEL

Commune de Giberville :

Mme BOBLIN - MM GODEY – LECOEUR Bruno

Commune de Mondeville :

Mme BURGAT – MM FLAUST - HAVARD – MASSA

Absents excusés sans pouvoir :

Commune de Cormelles le Royal : Mr LIZORET

Commune de Cuverville : Mr DELVAL

Commune de Mondeville : Mme MALLET-DUCLOS – Mr HUGUET

Absents excusés avec pouvoir :

Commune de Cuverville :

Mme AUBERT procuration à Mr HARDEL

Commune de Giberville :

Mr LENEVEU procuration à Mme BOBLIN

Mr DE WINTER procuration à Mr LECOEUR Bruno

Commune de Mondeville :

Mr RICCI procuration à Mme BURGAT

Secrétaire de séance : Mr FLAUST

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à formuler ses observations sur le procès-verbal des séances des 12 et 27 mars derniers. Le Comité Syndical ne formule aucune observation.

Avant d'examiner l'unique point inscrit à l'ordre du jour, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur FLAUST qui revient sur les deux évènements organisés au conservatoire, dans le cadre du Festival PALMA :

- La réalisation d'une fresque urbaine par l'artiste Selah sur le mur du conservatoire situé rue Cuirassé POTEMKINE à Colombelles avec la collaboration de certains élèves de la Classe à Horaires Aménagés d'Arts Plastiques (CHAAP) du collège Gisèle GUILLEMOT de Mondeville. Cf. photos ci-jointes en annexes. Cette réalisation n'a engendré aucun coût pour le SIVOM. (<https://palmafestival.com/programme/selah/>)
- L'accueil en résidence de l'artiste Roscius du 4 au 7 avril auquel 8 élèves et 1 professeur ont participé. Cette résidence s'est conclue par :
 - Une double Masterclass des artistes Roscius et Glass, ouverte à tous et soutenue par le FAR (Formation Accompagnement Ressource) et le Département du Calvados ;
 - Une restitution artistique au Dôme, le dimanche soir avec Roscius et les résidents. 2 vidéos sont diffusées en Comité.

Grande satisfaction de l'ensemble des participants au vu des témoignages recueillis par la Directrice du Conservatoire et joints au présent compte-rendu.

Coût du projet : 2 885 €, subventionné à hauteur de 1 400 € par le Département du Calvados.

Monsieur HAVARD estime que le SIVOM peut se féliciter de l'organisation de ces deux projets. La restitution artistique au Dôme au terme de la résidence a permis aux élèves une mise en situation réelle. Idem pour les élèves de la CHAAP qui ont travaillé avec l'artiste Selah qui s'est inspiré de leurs créations pour réaliser la fresque.

Madame la Présidente reprend la parole en précisant que se tient cette semaine au conservatoire la « semaine découverte » durant laquelle sont accueillis :

- 49 CE1 de l'école Henri Sellier de Colombelles ;
- 1 classe de CE2 avec quelques CM1 de l'école Lucie Aubrac de Mondeville, soit 24 enfants ;
→ Sur les 73 élèves accueillis, 3 sont en dispositif "inclusion scolaire".

Elle informe les élus qu'une restitution se tiendra ce vendredi à 13h45 à l'auditorium du conservatoire du SIVOM (rue Cuirassé POTEMKINE à Colombelles).

ORDRE DU JOUR

Conservatoire de musique et de danse – Tarifs 2019/2020

Rapporteur : Didier FLAUST

Dans le cadre de l'examen de la grille tarifaire pour l'année scolaire 2019/2020, 2 aspects sont à aborder :

- La revalorisation des tarifs ;
- La détermination d'un tarif pour deux nouvelles disciplines :
 - La Musique Assistée par Ordinateur ;
 - Oralité/Improvisation.

1.1 Revalorisation des tarifs

Pour rappel, les frais de scolarité pour l'année en cours ont augmenté de 1,5% pour les élèves résidant sur le territoire du SIVOM et de 2% pour les extérieurs; sachant que l'inflation pour l'année 2017 était de 1% (Source : Insee, indices des prix à la consommation).

Concernant l'année 2019/2020, les membres de la Commission Mixte Culture/Finances, qui se sont réunis le 25 avril dernier, proposent **d'augmenter les tarifs de 1,8%** (taux d'inflation pour 2018. Source : Insee, indices des prix à la consommation), **pour l'ensemble des élèves, peu importe leur lieu de résidence. En effet**, en raison des fortes augmentations des tarifs pour les élèves extérieurs les années précédentes (+12,5 % en 2013/2014, +10% en 2014/2015 et +5% en 2015/2016, par exemple), la différence de tarification est aujourd'hui très nette.

Cette revalorisation de 1,8% concerne également les frais de location d'instrument. Contrairement aux frais de dossier qui sont maintenus à 10 € par famille.

1.2 Musique Assistée par Ordinateur et Oralité/Improvisation : fixation d'un tarif

Comme présenté en Comité Syndical du 07/12/2018 et pour mémoire, deux nouvelles disciplines, pour lesquelles il convient de fixer un tarif, seront proposées en septembre prochain au sein du Conservatoire :

➤ **Musique Assistée par Ordinateur :**

Objectif : Utiliser l'informatique pour créer, arranger, personnaliser... la musique ;

Contenu : Editer des partitions, enregistrer, monter et mixer des compositions ou des arrangements, construire des séquences audio qui servent de support pour travailler l'instrument ou la voix.... ;

Public concerné : Adolescents (à partir de 13 ans ou en classe de 4ème) et adultes, avec ou sans pratique instrumentale ;

Organisation : Groupe de 6 personnes maximum. 2h par semaine.

➤ **Oralité/Improvisation**

Objectif : Découverte et approche d'un large répertoire musical en transmettant les connaissances par l'oralité – Initiation à l'improvisation ;

Contenu : Ecoute et travail à partir de supports audio disponibles en ligne, enregistrement des séances avec restitutions régulières ;

Public concerné : Toute personne ayant 3 années minimum de pratique instrumentale ou vocale.

Tous les instruments acoustiques : cordes, cuivres, percussions, instruments polyphoniques, chant ;

Organisation : Atelier par groupe de 20 élèves maximum et 2 professeurs. 1h par semaine par professeur.

Comme pour la technique vocale pour choristes, discipline créée en septembre dernier, **il s'agit également de pédagogie de groupe sous forme d'ateliers**. C'est pourquoi, il est proposé le même raisonnement, soit un **tarif égal à 50% du cours individuel** (instrument ou chant).

Sur proposition de la Commission Mixte Culture/Finances du 25 avril 2019 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la grille tarifaire du conservatoire de musique et de danse ci-jointe pour l'année scolaire 2019/2020.

INFORMATION DIVERSE

Madame la Présidente informe les élus du projet de déménagement et de modification des horaires d'ouverture du secrétariat du conservatoire de musique et de danse. Actuellement, il est situé dans le centre-ville de Mondeville. En septembre prochain, il serait dans les murs du château de Bellemaist où est donnée la majorité des cours de musique. Concernant la modification des horaires, l'idée est de proposer des plages horaires davantage en concordance avec la vie du conservatoire, notamment une fermeture à 18h00 un jour par semaine.

L'objectif de ce projet est donc d'optimiser le fonctionnement du service afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Il facilitera également le travail au quotidien de la directrice et de la secrétaire du conservatoire.

Ce projet reçoit l'adhésion des élus.

Fin de la séance : 19h05

Le secrétaire de séance

Didier FLAUST

A circular stamp is partially visible behind the signature. The text on the stamp includes "COMMISSION DES TRIOIS VALLEES", "MONDEVILLE", and "14120".

La Présidente

Hélène BURGAT

A circular stamp is partially visible behind the signature. The text on the stamp includes "COMMISSION DES TRIOIS VALLEES", "MONDEVILLE", "14120", and "Rue Chepreux".

TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - ANNEE 2019/2020

Frais de dossier par famille par an non déductibles et non remboursables : 10,00 €

SIVOM

ENFANT	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 225,99 €	226 € à 458,99 €	459 € à 690,99 €	691 € à 1 148,99 €	1 149 € à 1 667,99 €	sup. à 1667,99 €
JARDIN MUSICAL - EVEIL et INITIATION DANSE							
1er enfant		69 €	101 €	122 €	157 €	203 €	230 €
2ème enfant et plus (- 25 %)		52 €	76 €	92 €	118 €	152 €	173 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : danse et pratiques collectives (orchestres, ensembles, choeurs, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		135 €	203 €	244 €	317 €	411 €	454 €
2ème enfant (- 25 %)		101 €	152 €	183 €	238 €	308 €	341 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		74 €	112 €	134 €	174 €	226 €	250 €
DANSE							
1er enfant		109 €	162 €	195 €	252 €	329 €	362 €
2ème enfant (- 25 %)		82 €	122 €	146 €	189 €	247 €	272 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		60 €	89 €	107 €	139 €	181 €	199 €
NOUVEAUTE	ATELIERS collectifs :						
	- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (condition : à partir de 13 ans ou classe de 4ème) et/ou						
	- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier : demi-tarif)						
PARCOURS DECOUVERTE MUSICALE (location instrument incluse) (condition : à partir du CE1, découverte de 5 pratiques musicales sur l'année scolaire)					135 €		
PRATIQUES COLLECTIVES (orchestres, ensembles, musique de chambre et choeurs) et/ou FORMATION MUSICALE					64 €		

ADULTE	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 225,99 €	226 € à 458,99 €	459 € à 690,99 €	691 € à 1 148,99 €	1 149 € à 1 667,99 €	sup. à 1667,99 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : danse, culture musicale et pratiques collectives (orchestres, ensembles, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		171 €	238 €	280 €	352 €	447 €	490 €
ATELIERS collectifs :							
NOUVEAUTE	- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (adultes/adolescents) et/ou						
	- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) et/ou						
	- TECHNIQUE VOCALE POUR CHORISTE (condition : être inscrit dans une chorale) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier et plus : demi-tarif)						
DANSE					1 cours : 228 € / 2 cours : 380 €		
PRATIQUES COLLECTIVES (orchestres, ensembles, musique de chambre) FORMATION MUSICALE					1 discipline collective : 64 € 2 ou 3 disciplines collectives au choix : 128 €		
CULTURE MUSICALE (découverte des courants musicaux et d'œuvres musicales)							

HORS SIVOM

ENFANT	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 225,99 €	226 € à 458,99 €	459 € à 690,99 €	691 € à 1 148,99 €	1 149 € à 1 667,99 €	sup. à 1667,99 €
EVEIL et INITIATION DANSE							
1er enfant		114 €	173 €	209 €	270 €	345 €	394 €
2ème enfant et plus (- 25 %)		86 €	130 €	157 €	203 €	259 €	296 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : danse et pratiques collectives (orchestres, ensembles, choeurs, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		239 €	345 €	423 €	543 €	705 €	781 €
2ème enfant (- 25 %)		179 €	259 €	317 €	407 €	529 €	586 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		131 €	190 €	233 €	299 €	388 €	430 €
DANSE							
1er enfant		192 €	276 €	340 €	434 €	566 €	628 €
2ème enfant (- 25 %)		144 €	207 €	255 €	326 €	425 €	471 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		106 €	152 €	187 €	239 €	311 €	345 €
NOUVEAUTE	ATELIERS collectifs :						
	- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (condition : à partir de 13 ans ou classe de 4ème) et/ou						
	- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier : demi-tarif)						
PARCOURS DECOUVERTE MUSICALE (location instrument incluse) (condition : à partir du CE1, découverte de 5 pratiques musicales sur l'année scolaire)					239 €		
PRATIQUES COLLECTIVES (orchestres, ensembles, musique de chambre et choeurs) et/ou FORMATION MUSICALE					90 €		

ADULTE	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 225,99 €	226 € à 458,99 €	459 € à 690,99 €	691 € à 1 148,99 €	1 149 € à 1 667,99 €	sup. à 1667,99 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : danse, culture musicale et pratiques collectives (orchestres, ensembles, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		275 €	381 €	460 €	579 €	742 €	817 €
ATELIERS collectifs :							
NOUVEAUTE	- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (adultes/adolescents) et/ou						
	- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) et/ou						
	- TECHNIQUE VOCALE POUR CHORISTE (condition : être inscrit dans une chorale) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier et plus : demi-tarif)						
DANSE					1 cours : 328 € / 2 cours : 543 €		
PRATIQUES COLLECTIVES (orchestres, ensembles, musique de chambre) FORMATION MUSICALE					1 discipline collective : 90 € 2 ou 3 disciplines collectives au choix : 178 €		
CULTURE MUSICALE (découverte des courants musicaux et d'œuvres musicales)							

LOCATION INSTRUMENT SIVOM et HORS SIVOM	
Initiation (jusqu'au CP inclus)	77 €
1ère année (à partir du cycle I-1 pour les enfants)	88 €
2ème année	98 €
3ème année	109 €
4ème année	129 €
5ème année	156 €

Inscription dans plusieurs disciplines collectives -
sauf ateliers : application du tarif le plus élevé

Plusieurs inscriptions enfant :
le contrat est établi en prenant le plus âgé en premier.

Calcul du quotient :
Revenu fiscal de référence divisé par 12 et divisé par le nombre de personnes au foyer